



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE PORTNEUF
MUNICIPALITÉ DE SAINT-THURIBE

PROCÈS-VERBAL de la séance **extraordinaire** du conseil de la
Municipalité de Saint-Thuribe, tenue le 18 décembre 2024 à 19 h 00, à la
salle L'Orée-des-Bois sise au 375A, rue Principale à Saint-Thuribe, et à
laquelle étaient présents, à l'ouverture de la séance :

M^{me} la Conseillère Valérie Jalbert

M. le Conseiller Maxime Nolin

M^{me} la Conseillère Odette Chalifour

M^{me} la Conseillère Nancy Trottier

M^{me} la Conseillère Lise Chalifour

Tous formant quorum sous la présidence de **M. Jacques Delisle, Maire.**

M. Michel Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier était également
présent lors de cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Le Maire préside l'assemblée, et ouvre la séance du conseil à 19 h 00.

2024-12-1188

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été déposé à la table du conseil plus de 48 heures
avant la tenue de cette séance, Mme Nancy Trottier conseillère, demande
un ajournement de la séance à une date ultérieure.

EN CONSÉQUENCE

Il est : PROPOSÉ PAR NANCY TROTTIER,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'ajourner la séance pour le lundi 13^e jour de janvier 2025 à 20h30 à la
salle l'Orée-des-Bois.

De lever l'assemblée à 19h15.

ADOPTÉE

—

*Je, Jacques Delisle, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens
de l'article 142 (2) du Code municipal.*

Jacques Delisle
Maire

Michel Lefebvre
Directeur général et greffier-trésorier